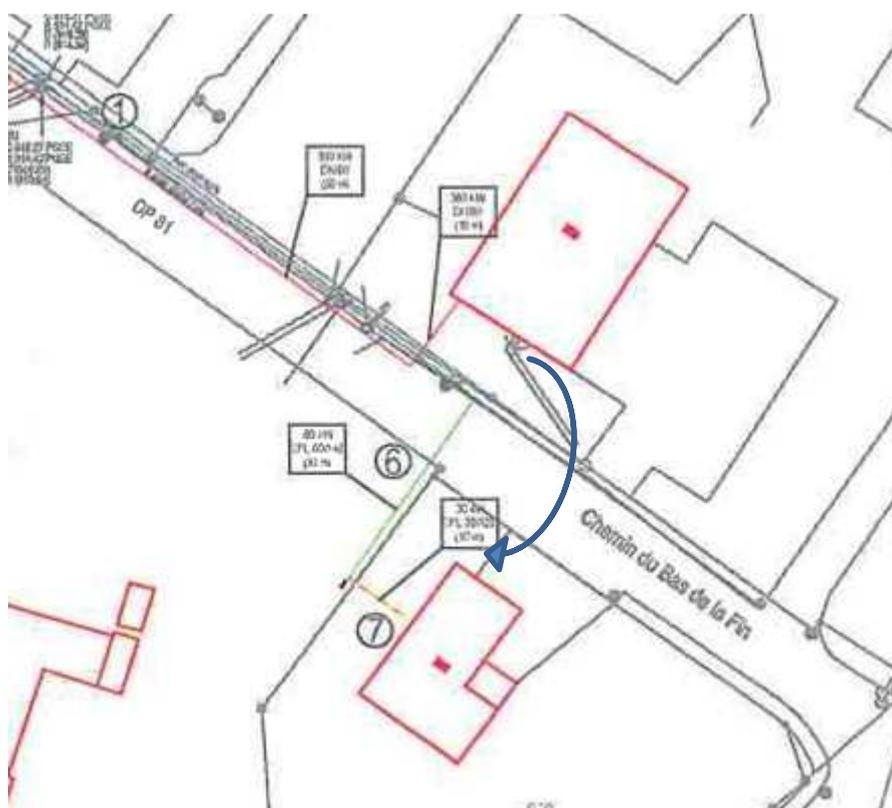


LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant le raccordement au chauffage à distance du bâtiment de l'ancienne poste, rue du Bas de la Fin 1.

Table des matières

1	PREAMBULE	3
2	ANALYSE DE LA SITUATION	3
3	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	4
4	COÛT DES TRAVAUX	5
5	VENTILATION DES COÛTS	6
6	INCIDENCES FINANCIERES	6
7	REMARQUES FINALES	6
8	CONCLUSIONS	7

1 PREAMBULE

Pour donner suite à la planification et au développement du chauffage à distance (CàD) accepté par le Conseil communal en 2012, le déploiement touche à sa fin. Les différents objets ont été raccordés selon les prévisions soit :

1. Centre scolaire
2. Immeuble Belle Vue
3. 5 parcelles villas
4. Quartier immeubles du Bas de la Fin
5. Centre œcuménique

Afin de clore le réseau, il s'agit d'alimenter le dernier objet à savoir le bâtiment de l'ancienne poste, acquis par la commune au mois de mars 2017.

2 ANALYSE DE LA SITUATION

Indépendamment de la future affectation du bâtiment, la puissance d'introduction a été calculée à 20 kW, ce qui suffit en fonction de la volumétrie existante. Lors de la construction du réseau primaire la conduite avait été déjà posée et mise en attente à proximité du bâtiment de l'ancienne poste. A l'instar des autres biens communaux situés dans le secteur, la Municipalité a à cœur de poursuivre son développement en matière de domotique et de compléter ce bien par le dispositif déjà installé dans le centre scolaire et le centre œcuménique. A ce jour le mandat d'étude a été confié au bureau Weinmann-Energies d'Echallens qui a pu analyser en détail les besoins constructifs, techniques et financiers pour ladite introduction.

Incidences économiques et techniques du projet (sans l'introduction CàD)

Incidences	Coûts à charge du propriétaire	Coûts annuels à charge du locataire *	Remarques
Brûleur et chaudière	CHF 22'000,--		Date de 1992 A remplacer en 2021
Citerne à mazout		CHF 2'500,--	Date de 1975 Révision à faire en 2021
Mazout		CHF 3'530,--	
Contrat d'entretien		CHF 350,--	
Frais de ramonage		CHF 265,--	
Total des frais 2021	CHF 22'000,--	CHF 4'978,35	Les coûts liés à la révision de la citerne peuvent être facturés aux locataires sur 3 ans
Total des frais 2022, 2023		CHF 4'978,35	
Total des frais dès 2024		CHF 4'145,--	

** Tant que les locaux sont loués, la Commune peut recharger ces coûts aux locataires*

Avantages du CàD

	Coûts à charge du propriétaire	Coûts annuels à charge du locataire	Remarques
Consommation en kWh		Entre CHF 3'500,-- et CHF 4'000,--	Revenu pour le CàD
Coûts annuels, de 2022 à 2031	Entre CHF 5'400,-- et CHF 5'900,--		Amortissement : CHF 8'900 Refacturation des coûts au CàD : entre CHF 3'000,-- et CHF 3'500,--
Coûts annuels, dès 2032	CHF 0,--		
Frais d'entretien		CHF 0,--	Compris dans le coût du kWh
Frais de ramonage		CHF 0,--	Compris dans le coût du kWh
Energie propre	✓		
Concept développement CàD	✓		
Bois de nos forêts	✓		
Affectation future du bâtiment	Libre dans le volume existant		
Plus-value pour les locaux en location	✓		

* Tant que les locaux sont loués, la Commune peut recharger ces coûts aux locataires

Les principaux points de la Loi sur le CO₂ votée par le parlement le 25 septembre 2020 :

- augmentation de 30 cts par litre de la taxe CO₂ sur le mazout et gaz naturel ;
- interdiction technologique des chauffages à combustibles fossiles (mazout et gaz naturel).

3 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le projet d'introduction du CàD au bâtiment de l'ancienne poste suit le programme des travaux suivants :

Aménagement extérieur

- Fouille en terre, fourniture d'un lit de sable et remblayage après pose des différentes conduites ;
- chambre de tirage diamètre 50cm + conduite PE 60/72;
- carottage pour 2 conduites chauffage et pour la pièce d'introduction PE.

Aménagement intérieur du bâtiment

- Démontage de l'installation de chauffage existant ;
- installation de chauffage secondaire après échangeur de chaleur ;
- ébouage du chauffage existant ;
- mise hors service de la citerne existante de 9'500l ;
- production de chaleur :
 - conduites à distance flexibles (CFL 48/126) depuis les vannes en attentes jusqu'à l'intérieur de la chaufferie existante ;
- distribution de chaleur :

- sous-station pour l'alimentation du bâtiment en chauffage ECS, y compris échangeur de chaleur, hydraulique nécessaire aux raccordements, compteur de chaleur, robinetterie, périphérique de régulation et isolations ;
- installation domotique ;
- raccordements électriques ;
- travaux de peinture.

4 COÛT DES TRAVAUX

Toutefois, Il est à noter que le descriptif des coûts ci-dessous est fondé sur la base de soumissions rentrées en 2018 et réactualisées en 2020 (*) par le mandat attribué par la Municipalité au Bureau Weinmann-Energies.

Pos	Interventions	Coûts
1	<p>Aménagement (à charge du CàD SA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fouille en terre, fourniture d'un lit de sable et remblayage après pose des différentes conduites. ● Chambre de tirage diamètre 50cm + conduite PE 60/72. ● Carottage pour 2 conduites chauffage et pour la pièce d'introduction PE. 	CHF 4'000.-(*)
2	<ul style="list-style-type: none"> ● Production de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduites à distance flexibles (CFL 48/126) depuis les vannes en attentes jusqu'à l'intérieur de la chaufferie existante. ● Distribution de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sous-station pour l'alimentation du bâtiment en chauffage ECS, y compris échangeur de chaleur, hydraulique nécessaire aux raccordements, compteur de chaleur, robinetterie, périphérique de régulation et isolations. 	CHF 26'000.-
3	<p>Aménagement intérieur du bâtiment (à charge de la commune)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Démontage de l'installation de chauffage existante. ● Installation de chauffage secondaire après échangeur de chaleur. ● Ebouage du chauffage existant. ● Mise hors service de la citerne existante. ● Installation domotique. ● Raccordements électriques. ● Travaux de peinture. 	CHF 16'000.-(*) CHF 2'800.-(*) CHF 2'800.-(*) CHF 6'000.- CHF 1'800.-(*) CHF 2'000.-
4	Taxe d'introduction 20kW à CHF 500.- le kW, payable au CàD	CHF 10'000.-

5	Honoraires mandataire (soumission et suivi des travaux)	CHF	7'200.-
6	Divers et imprévus 5% (arrondi)	CHF	4'000.-
7	TVA 7,7% (arrondi)	CHF	6'400.-
Total travaux		CHF	89'000.-

* offres reçues

5 VENTILATION DES COÛTS

Le décompte final et la répartition des coûts, en particulier les honoraires, les imprévus et la TVA se feront à la fin des travaux.

Compte tenu de la situation financière de la société Centrale de chauffage à distance Froideville SA (ci-après CàD SA), la Municipalité propose que le financement intégral des coûts soit assuré par la Commune. Le remboursement des aménagements à charge de CàD SA, soit entre CHF 30'000.-- et CHF 35'000.--, sera perçu annuellement par une somme entre CHF 3'000.-- et CHF 3'500.-- sur une durée de 10 ans.

6 INCIDENCES FINANCIERES

L'investissement sera prélevé sur les liquidités courantes. L'amortissement sera de CHF 8'900.-- pendant 10 ans. De ce montant seront déduits les CHF 3'000.-- à CHF 3'500.-- mentionnés au paragraphe 5.

7 REMARQUES FINALES

Cette démarche suit également le plan de législature de la Municipalité au thème 5 « Energie » *Identifier les lignes directrices en matière énergétique valorisant le potentiel local (CàD) et en optimisant les structures communales afin de réduire les coûts liés aux énergies.*

8 CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la nécessité de changer le chauffage à mazout ;
- vu la volonté de raccorder au chauffage à distance le bâtiment de l'ancienne poste ;
- vu le préavis N° 57/2021 ;

après avoir :

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- pris connaissance du préavis de la Commission des finances ;

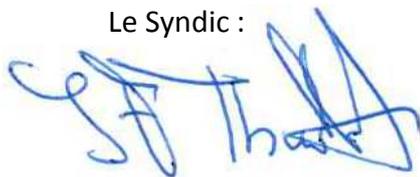
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 89'000.- en vue de l'introduction du raccordement au chauffage à distance pour le bâtiment de l'ancienne poste, rue du Bas de la Fin 1, dont CHF 30'000 à CHF 35'000 seront remboursés sur une période de 10 ans par la société Centrale de chauffage à distance Froideville SA.
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement avec les liquidités courantes.
3. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 22.02.2021 /MG/ms

Direction responsable : Service des bâtiments M. Michel Girod, municipal